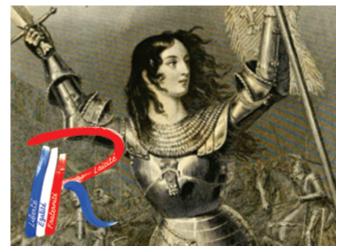
Hollande dévoile les frappes françaises à des journalistes… Que raconte-t-il aux amis de Gayet ?

écrit par Christine Tasin | 22 novembre 2016



Non seulement c'est une faute grave, qui devrait entraîner illico presto sa destitution, mais en sus cet imbécile, que dis-je, ce traître, a dévoilé à des journalistes certaines des frappes prévues en Syrie.

Il se trouve qu'en 2013 ces frappes étaient prévues… contre Assad. Mais oui, c'était le temps où le caniche de Obama voulait faire plaisir à son maître et obtenir un su-sucre en tapant sur l'ennemi de l'Arabie saoudite qui voulait voir disparaître les anti-wahhabites. Les bobos auxquels il a(urait) fait des confidences se seraient sans doute tues, de peur de faire rater l'opération. Mais si cela avait concerné des frappes contre les djihadistes… chacun sait que dans le monde des bobos les journalistes sont rois. Chacun sait que dans le monde des bobos les islamophiles sont rois. Chacun sait que dans le monde des islamophiles les anti-Bachar sont rois. Chacun sait que dans le monde des anti-Bachar les prodjihadistes sont rois… Hollande aurait donc très bien pu confier à n'importe qui des documents montrant les plans

d'attaque des amis de l'Etat islamique.

De là à penser que les journalistes ayant reçu les confidences du traître qui nous sert de Président de la République auraient pu parler, prévenir les cibles prévues il n'y a qu'un pas...

Il se trouve que l'opération a été annulée, et que la cible était Bachar, mais dans le cas contraire, avec des journalistes peu scrupuleux, ou des journalistes bavards sur l'oreiller...

Je n'ose imaginer les confidences de Hollande aux amis de Gayet pour se faire mousser... Je n'ose imaginer les soirées entre bobos à l'Elysée ou à Avignon, le soir du 14 juillet, quand le traître faisait le beau devant les « artistes et autres starlettes », protégé par les compagnies de policiers enlevés à Nice pour renforcer la sécurité du minable. La suite on la connaît hélas...

Hollande et le secret défense : trois questions sur l'enquête ouverte après la fuite d'un document confidentiel

Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour « compromission de la défense nationale », après la publication par Le Monde d'un document classifié sur des frappes françaises en Syrie.

Le <u>président français</u> s'est-il tant dévoilé qu'il s'est mis hors-la-loi ? Lundi 21 novembre, la justice a lancé une enquête après la publication d'un document « confidentiel défense » sur un projet de frappes françaises en Syrie en 2013. Ce fameux document avait été obtenu par des journalistes du *Monde*, Gérard Davet et Fabrice Lhomme, dans le cadre de leurs nombreux entretiens à l'Elysée avec François Hollande en préparation du livre *Un président ne devrait pas dire ça !* paru mioctobre.

Le parquet de Paris, saisi par le député Les Républicains Eric Ciotti le 4 novembre, a ouvert une enquête préliminaire pour « compromission de la défense nationale », selon les informations de <u>Libération</u> confirmées par une source judiciaire à franceinfo.

Quelles sont les informations sensibles en question ?

Dans un article publié dans <u>Le Monde</u> (article payant) au mois d'août, Gérard Davet et Fabrice Lhomme, qui ont pu s'entretenir pendant une soixantaine d'heures avec le chef de l'Etat, notamment à l'Elysée, dévoilent un avant-goût du livre événement qu'ils préparent. Titré « Le jour où… Obama a laissé tomber Hollande », cet article révèle comment la France avait renoncé, à l'été 2013, du fait des tergiversations américaines, à mener des frappes contre le régime syrien de Bachar Al-Assad, alors fortement soupçonné d'utiliser des armes chimiques contre son peuple.

Les deux journalistes y relatent un entretien avec le président Hollande à l'Elysée le 30 août 2013 et évoquent un document estampillé « confidentiel défense », dont ils disent avoir eu copie. D'ailleurs, le quotidien le reproduit. « Rédigé la veille, le 29 août, par son état-major particulier, il détaille la 'timeline du raid' à venir. C'est le véritable vade-mecum de l'intervention française », écrivent-ils, avec force détails.

Pourquoi cela pose-t-il problème ?

Pour le député Les Républicains des Alpes-Maritimes Eric Ciotti, il s'agit d'« une compromission flagrante et dangereuse du secret nécessaire à notre sécurité et à notre souveraineté ». Dès lors, il écrit un courrier au parquet, ainsi qu'au ministère de la Défense (à deux reprises), sans obtenir de réponse. Dans l'un d'eux, il demande à obtenir des réponses sur la classification du document et sur le degré éventuel d'atteinte portée à la défense nationale, selon une source judiciaire citée par l'AFP.

Pendant ce temps, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, proche de François Hollande, relativise la gravité des faits. Ainsi, le 6 novembre, il s'interroge : « De quoi s'agit-il ? De la publication dans un journal du soir d'éléments (...) sur des événements qui remontent à trois ans et, en plus, sur une opération qui n'a pas eu lieu ?«

Que risque le président ?

A ce stade, le parquet n'a pas saisi de service d'enquête, a précisé la source judiciaire. Mais si l'enquête n'en est qu'à ses prémices, elle pourrait, à terme, poser la question de l'immunité présidentielle du chef de l'Etat. A noter qu'en parallèle, les députés LR ont engagé une procédure de destitution du chef de l'Etat.

Une initiative qui a peu de chance d'aboutir.

Par ailleurs, le délit de compromission de la défense nationale peut être puni d'une peine allant jusqu'à sept ans de prison et 100 000 euros d'amende.

http://www.francetvinfo.fr/politique/francois-hollande/trois-questions-sur-l-enquete
-ouverte-sur-la-fuite-d-un-document-confidentiel-defense-dont-est-accuse-francois-hollande_1932269.html